

RETOUR À L'ÉCOLE FORCÉ POUR 15 000 AVOCATS



Des cours seront dispensés par le Barreau dans une trentaine de villes, explique Pierre Chagnon, responsable du programme.

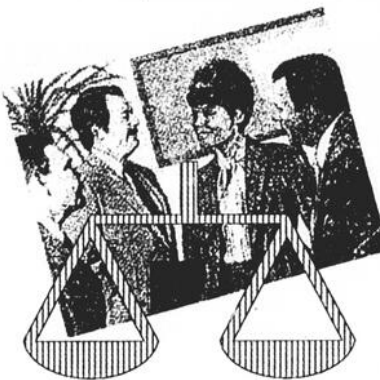
La réforme du Code civil a changé beaucoup de choses. Tellement que tous les avocats du Québec devront retourner en classe.

p. B-13

CONCURRENCE ACCRUE ENTRE LES AVOCATS

Les trois premiers mois de la déréglementation de la publicité des cabinets d'avocats ont été très civilisés. Pas de *défi Pepsi* en vue. Mais les avocats commencent à peine à réaliser ce que signifie le mot *marketing*. Attendons voir...

p. B-6



LITIGES : NOUVELLES MÉTHODES DE RÉGLEMENT pp. B-4,5

Avant de se retrouver devant un tribunal, les sociétés ont avantage à explorer les nouvelles méthodes de règlement des litiges, plaide Serge Roy, avocat.



Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

CAHIER DÉTACHABLE

C A H I E R S P É C I A L

LES AFFAIRES

MONTRÉAL, SAMEDI LE 1^{er} FÉVRIER 1992

CAHIER B 16 PAGES

- Sans préjudice -

Et le septième jour, Dieu avait prévu créer finalement sa pièce maîtresse. Toutefois, survint son juriconsulte, avec un avis préliminaire sur les responsabilités civiles qu'impliquait la Création dans son ensemble, une oeuvre d'une complexité juridique infinie.

Le maître suggéra au Maître de faire montre de prudence avant d'aller plus loin et de lui accorder un délai raisonnable pour produire un avis plus élaboré.

Après tout, l'univers n'avait que six jours et les précédents jurisprudentiels n'existaient pas encore. En ce domaine, le néant et le chaos sévissaient encore. On appelait cela le vide juridique. On nageait donc dans l'inconnu.

En plus, il y avait la partie adverse - le *plaignant*, comme on l'appelait poliment en public dans l'entourage du Seigneur (mais il y avait un autre mot, beaucoup moins poli qu'on n'utilisait que dans les antichambres) - qui menaçait de provoquer un feu d'enfer dilatoire et même de faire déclarer *ultravires* l'initiative divine.

Un peu excédé par tout cela, Dieu lança la serviette et, à son avocat : « Bon, écoutez, j'en ai ma claque de ces histoires hein ! Moi, j'ai six jours de Création dans le corps. C'est pas de la tarte ! Alors, si c'est comme ça, si on refuse de me laisser créer en paix, moi, je vais me reposer bien tranquillement et admirer mon oeuvre. Salut !

« Vous me ferez signe lorsque vous aurez votre avis sur la menace de ce fichu plaignant à la gomme. »

Sur ce, Dieu fit demi-tour et s'en alla. Juste avant de refermer la porte derrière lui, cependant, il ajouta : « Allez, faites votre travail, mais ne multipliez pas les délais. »

L'avocat comprit « allez, et multipliez-vous. »

Depuis ce temps, la Terre fourmille de juristes et ceux-ci continuent de se multiplier, au point où on commence à s'en inquiéter. Au Québec seulement, on compte 15 000 avocats, soit 400 % de plus qu'il y a 20 ans ! À ce rythme, en

LES

AVOCATS



Devant la complexité de leur tâche, les avocats généralistes sont de moins en moins nombreux. De plus en plus, les avocats sont des spécialistes de domaines précis, tels le droit corporatif, le droit du travail, le droit fiscal et ainsi de suite.

2046, tous les Québécois seront membres du Barreau, selon un estimé du département d'études démographiques des AFFAIRES.

Ce sont les notaires surtout qui s'en font.

Un bon nombre s'occupent surtout de droit terrestre

Un bon nombre de ces avocats travaillent principalement sur des problèmes terrestres et élargissent sans cesse

le spectre de leur compétence. En fait, l'image que l'on se fait des avocats est en général loin de la réalité (lire en pp. B-2,3).

D'abord, précisons tout de suite que les avocats ne portent plus de perruque blanche. Certains, il est vrai, portent cependant des toupets assortis à la couleur des cheveux qui leur restent.

Et la très grande majorité des avocats ne vont pas en cour régler les problèmes de leurs clients. En fait, pas seulement dans le droit familial, mais de plus en plus dans le droit commercial aussi, on favorise le recours à des *méthodes douces* de résolution des conflits (lire en pp. B-4,5).

Les avantages de la médiation ou de la conciliation, par exemple, sont nombreux. On évite les délais et les coûts parfois surprenants des recours judiciaires. Et puis, il arrive même que les conflits se règlent si doucement que les parties continuent à faire affaire ensemble après coup. Une étape plus loin, l'arbitrage coûte aussi cher qu'un recours judiciaire, mais est beaucoup plus rapide.

Enfin, il reste tout de même des avocats qui vont plaider en cour, mais même ceux-là voient leur environnement s'éloigner peu à peu de l'image qu'on s'en fait. Par exemple, lors d'une cause entendue au printemps dernier - une société informatique poursuivant un hôpital pour bris de contrat - le public a été témoin d'un déploiement électronique sans précédent : recherches informatiques en temps réel pendant la durée du procès, arguments appuyés à grand renfort d'illustrations conçues sur ordinateur et projetées ipso facto, présence en cour d'un arsenal d'ordinateurs, d'imprimantes au laser, de télécopieurs et ainsi de suite (lire en p. B-8).

Malgré leur image très conservatrice, rares sont les professionnels qui voient leur champ de pratique évoluer autant que celui des avocats. Les lois et les règlements changent tellement depuis la fin du néant (lire en p. B-13) !

NORMAND SAINT-HILAIRE

Les avocats : de moins en moins des plaideurs, de plus en plus des consultants.

De moins en moins en cour, de plus en plus spécialisés

Le nombre d'avocats a quadruplé depuis

Contrairement à la population du Québec, les avocats se sont multipliés pour s'accroître de 383 % dans un intervalle d'un peu plus de 20 ans. Leur nombre est pas-

sé de 3 100, en 1968, à près de 15 000 maintenant.

Jean Pâquet, bâtonnier du Québec, estime la prolifération des avocats assez sérieuse pour qu'elle fasse l'objet

de discussions à l'intérieur de la profession. « Peut-être est-il temps que nous réfléchissions à cela », a-t-il affirmé aux AFFAIRES laco-

Rencontré dans les bureaux du Barreau, boulevard Saint-Laurent, tout près du Palais de justice de Montréal, M. Pâquet a précisé que la situation s'explique en partie parce que le Barreau du Québec est obligé d'admettre tous les finissants d'université à son école de formation professionnelle. Le nombre d'étudiants admis dans la faculté de droit, contrairement à celle de la médecine, n'est pas contingenté.

Cardinal Pâquet. Selon un sondage effectué en 1991 par le Barreau, la moyenne des salaires est de 74 347 \$ et atteint 119 716 \$ pour ceux possédant plus de 20 ans d'expérience.

L'écart de revenus entre les hommes et les femmes, au désavantage de celles-ci, n'étonnera personne. Par contre, celui qui distance les francophones des anglophones semble avoir étonnamment peu rétréci.

D'environ 10 000 \$ pour les tranches d'expérience de zéro à cinq ans, de cinq à 10 ans et de 10 à 15 ans, cet écart bondit même à plus de 50 000 \$ pour celle de 15 à 20 ans, avec une moyenne générale de 90 698 \$ à cet échelon. Cet écart pour le moins étrange se renverse au profit des francophones comptant plus de 20 ans d'expérience. Il faut croire que les avocats anglophones les plus âgés ont moins bien réussi leur adaptation au nouveau climat socio-politique depuis 15 ans.

Bien que confortables, ces revenus tranchent avec la perception largement répandue à l'effet que les avocats roulent sur l'or. Un autre mythe est celui de l'avocat plaideur. En fait, seulement 18 % des actes qu'ils posent se font devant un tribunal.

La première catégorie de prestations concerne la consultation et les avis. La médiation, l'arbitrage, la conciliation, la prévention et l'information sont devenus le pain quotidien de la majorité des avocats.

À l'instar d'autres professions, les avocats vivent les

transformations entraînées par l'arrivée des femmes dans leur domaine. Cette tendance va s'accélérer puisque les femmes représentent maintenant plus de 50 % des inscriptions dans les facultés.

Avocates à mi-temps

Exactement comme les grands bureaux de comptables agréés, les études d'avocats ont été forcées de s'adapter à cette nouvelle réalité. « On pense beaucoup plus à la qualité de vie, a précisé le bâtonnier. On développe des formules qui permettront de faire 1 200 heures par année, au lieu d'un minimum de 2 000. »

La complexité de la tâche impose une autre transformation. Entre 1987 et 1991, le pourcentage des généralistes est passé de 44 % à 35 % et ne représente plus que 15 % dans les bureaux de plus de 30 avocats. Même en région, leur nombre a baissé de 61 % à 54 % dans la même période.

Tout en se choisissant un domaine de prédilection, les avocats adoptent toutefois en grand nombre les mêmes champs de pratique. Les 10 premières spécialités sont retenues par 71 % d'entre eux, ce qui représente cependant une baisse par rapport à un peu plus de 75 % en 1987.

Le droit civil/responsabilité demeure en tête bien que le nombre d'avocats s'y spécialisant ait baissé de 16,7 % à 14,9 % en 1991. Suivent en ordre les droits corporatif/commercial, de la famille,

LES PLUS IMPORTANTS CABINETS D'AVOCATS AU QUÉBEC

Nom	Nombre d'avocats au Québec
Ogilvy Renault	155
Martineau Walker	120
McCarthy Tétrault	120
Lavery de Billy	115
Stikeman Elliott	*115
Desjardins Ducharme	85
Heenan Blaikie	78
Lafleur Brown de Grandpré Kronstrom	*73
Guy & Gilbert	*71
Byers Casgrain	*60
Langlois Robert	60

* : Données non vérifiées

Source : Barreau du Québec

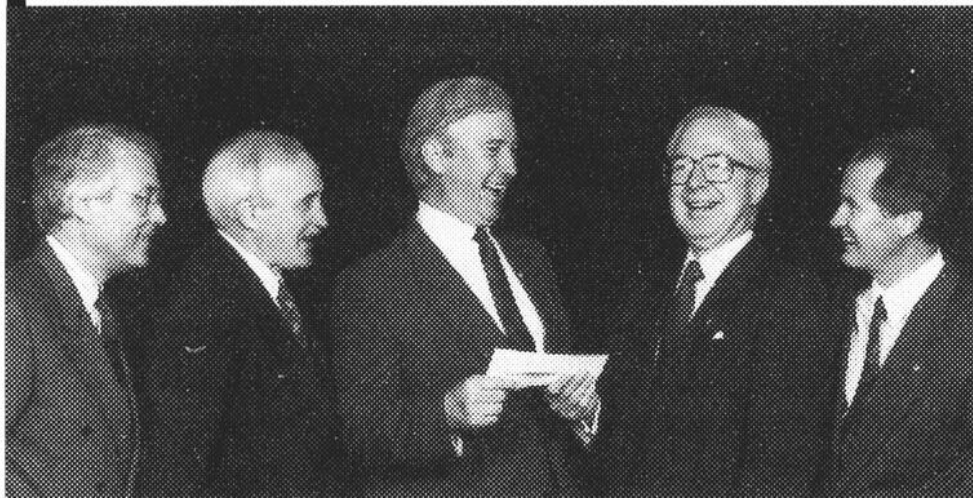
Vérification : LES AFFAIRES

Salaires confortables

Le nombre d'avocats exerce bien entendu une pression énorme sur les conditions de la pratique du droit. Plusieurs avocats de pratique privée acceptent des mandats de l'aide juridique tout en soutenant que les honoraires versés par la Commission des services juridiques ne couvrent même pas les frais d'administration.

Les avocats ne crèvent pas de faim, a cependant reconnu M. Pâquet, lui-même à la tête d'une étude de Québec,

HYDRO - QUÉBEC INVESTIT 2 500 000 \$ DANS LA CAMPAGNE RÉUSSIR ENSEMBLE



Me Richard Drouin, président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec, remettait récemment à M. André Bisson, chancelier de l'Université de Montréal, le premier versement de la contribution de 2 500 000 \$ d'Hydro-Québec à la campagne RÉUSSIR ENSEMBLE.

Cette campagne de souscription conjointe de l'Université de Montréal, de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales sera la seule menée par les trois établissements au cours des années 90. Afin de s'acquitter adéquatement des missions d'enseignement et de recherche que la société leur confie, l'Université de Montréal et les écoles affiliées souhaitent combler des besoins prioritaires de l'ordre de 75 000 000 \$.

De gauche à droite :

MM. Serge Saucier, président du conseil de l'École des Hautes Études Commerciales;

Gilles G. Cloutier, recteur de l'Université de Montréal;

Richard Drouin, membre du comité d'honneur de la campagne RÉUSSIR ENSEMBLE;

André Bisson, chancelier de l'Université de Montréal;

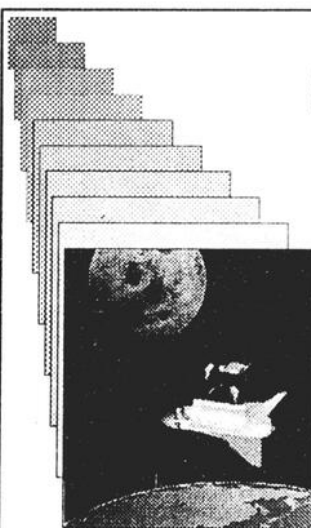
Roland Doré, président du conseil de l'École Polytechnique.

Bureau de la campagne
3750, rue Jean-Brillant
bureau 480
Montréal (Québec)
H3T 1P1
Tél. : (514) 343-5688



RÉUSSIR ENSEMBLE

LES CAHIERS SPÉCIAUX LES AFFAIRES



SOYEZ PRÉSENT!

AVEC UNE PUBLICITÉ DANS NOTRE PROCHAIN CAHIER SPÉCIAL

INDUSTRIE AÉROSPATIALE

DATE DE PARUTION: 29 FÉVRIER 1992
DATE DE TOMBÉE: 14 FÉVRIER 1992

POUR INFORMATIONS :

MONTRÉAL:
(514) 842-6491

TORONTO:
(416) 324-2789

VANCOUVER:
(604) 984-7176

20 ans

administratif, criminel, du travail, immobilier, social, de l'administration ou de la gestion et le droit fiscal.

Parmi ces 10 spécialités, seul le droit fiscal est nouveau au classement. Il a délogé la perception des comptes. Au rang des 31 autres activités, le droit de l'environnement, de la construction, de l'immigration et la médiation ont gagné au moins trois positions. À l'inverse, le droit des successions, des libertés publiques et le droit constitutionnel ont descendu de huit échelons.

Futures spécialités en demande

Interrogés en 1987 sur leurs prévisions à propos des domaines qui seraient délaissés ou davantage prisés au cours des années suivantes, les avocats sondés avaient vu juste dans trois cas et erré dans neuf autres. On peut donc prendre avec des pincettes leur interprétation, en 1991, à l'effet que le droit des communications, de l'informatique, de l'environnement, de l'immigration et de la naturalisation, de la propriété intellectuelle de même que le droit maritime, municipal et scolaire devraient subir une régression.



Jean Pâquet, bâtonnier du Québec, a été élu au suffrage universel parmi des candidats venant uniquement de la ville de Québec. Une tradition non écrite veut que le poste soit occupé à tous les quatre ans par un avocat de la Vieille Capitale.

En 1987, les avocats avaient estimé que le droit du travail serait délaissé par plusieurs d'entre eux. La chose s'est révélée exacte, mais dans une très faible

proportion, ce qui a valu à cette catégorie de conserver sa sixième position dans le classement. À ce propos, M. Pâquet a reconnu que la diminution

des conflits ouverts a eu une incidence sur la proportion des prestations accordées aux avocats à titre de plaideur. L'importance plus grande accordée par les employeurs au bon climat des

relations de travail a fait en sorte que les avocats ont reçu davantage de mandats à titre de conseillers.

VALLIER
LAPIERRE

La société d'avocats

STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

André Monast, C.R.	Claude Pratte, C.R.
Pierre Marseille, C.R.	Pierre LaRue, C.R.
Jean Marier, LL.M.	Pierre Lesage
Bruno Bernard	Roger Vallières
Hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., C.R.	Louis Huot
Pierre Pelletier	Claude Girard
Luc L. Lamarre	Michel Dupont
Jean Houle	Daniel Lavoie
Michel Demers	Henri-Louis Fortin
Claude Rochon, B.Sc. Adm.	Jean Brunet, B.Com.
André Johnson	Serge Baribeau
René Delorme	Marc Paradis
Éric Lemay	Charles G. Gagnon
Martin Roy	Sophie Sénéchal
Richard Carbonneau	Anne Caron

Charles Stein, C.R., LL.D.
conseil

Le St-Amable, 1150, rue Claire-Fontaine
Québec (Québec) G1R 5G4
Tél.: (418) 529-6531
Télécopieur: (418) 523-5391

Un poste d'avocat, d'avocate à combler?

Consultez le Service d'aide à l'emploi du Barreau du Québec

Notre service existe depuis 1983

Nous disposons d'une banque de plus de 500 avocats et avocates

Nous offrons des spécialistes dans tous les domaines du droit

Un simple appel suffit
Communiquez avec nous!



Corporation de services
du Barreau du Québec

445, boul. St-Laurent
Montréal H2Y 3T8
514/954-3445
1-800-361-8495
FAX: 514/954-3451

L'arbitrage : plus rapide que le recours en justice, mais tout aussi coûteux

Parmi les formules de remplacement pour régler les conflits commerciaux tout en évitant le recours aux tribunaux, l'arbitrage occupe une place bien à part.

« Il faut reconnaître que; contrairement aux autres solutions de remplacement, comme la conciliation ou la médiation, l'arbitrage n'est pas une formule d'entente à l'amiable », a expliqué aux AFFAIRES Nabil Antaki, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval et président du Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec.

L'avantage principal de la formule réside cependant, selon M. Antaki, dans la rapidité avec laquelle on peut arriver à trancher le différend. Un litige en matière commerciale entre deux parties peut facilement prendre de deux à cinq ans à se ré-

gler si l'on tient compte des jugements rendus par les tribunaux et des recours possibles de la part de la partie insatisfaite par le jugement.

Au contraire, le règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage prévoit que, sauf entente contraire entre les parties, la sentence doit être rendue dans un délai qui ne pourra excéder six mois à partir de la date de la conférence préparatoire, c'est-à-dire de la première rencontre entre l'arbitre et les parties.

Le Centre d'arbitrage fut créé en 1986 à la faveur d'une réforme du Code civil et du Code de procédure civile mise de l'avant, en 1986, par le gouvernement du Québec pour faciliter l'accès à l'arbitrage.

Des services similaires sont également offerts par l'Institut d'arbitrage du Québec depuis 1974. Peu de caractéristiques différencient les in-



Photo : Jean-Guy Proulx, LES AFFAIRES
Nabil Antaki, professeur de droit : « Dans un arbitrage, l'arbitre peut être un avocat, un juge à la retraite, un professionnel tel un comptable ou un ingénieur ou une combinaison de ceux-ci. »

terventions offertes par ces deux institutions concurrentes outre que le Centre d'arbitrage est basé à Québec alors que l'Institut a pignon sur rue à Montréal.

affiliation à l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada, alors que le Centre d'arbitrage affiche à la fois une vocation nationale et internationale. Ce dernier a, de fait, signé des ententes de coopération avec des organisations similaires aux États-Unis, en Belgique et en Égypte et compte le faire sous peu avec les centres d'arbitrage de Colombie-Britannique et de Milan, en Ita-

lie.
« Pour les gens d'affaires, l'arbitrage, à l'instar des moyens juridiques conventionnels, doit être considéré comme un dernier recours lorsque les autres formules de remplacement paraissent impossibles, a tenu à souligner Jean Guibault, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il faut d'ailleurs souligner que c'est une procédure à peu près aussi onéreuse que d'entreprendre une action devant la cour. »

En effet, les honoraires à verser aux arbitres varient de 75 \$ à 200 \$ l'heure et, en plus, il faut négocier des frais imposés par l'organisation d'arbitrage, suivant l'importance de l'affaire en litige.

Notons également que l'arbitrage présente des similitudes avec les autres processus comme la conciliation et la médiation, en ce sens qu'ils impliquent tous le recours à une tierce personne qui tranchera ou appréciera le litige.

Quant à la qualité des arbitres, elle se caractérise par leur multidisciplinarité. Es-

sentiellement, on retrouve parmi les arbitres des avocats, des juges à la retraite ou encore des ingénieurs, ce qui ne surprendra personne étant donné la prépondérance de causes en relation avec l'industrie de la construction.

Finale et sans appel

Par contre, l'arbitrage a ceci de particulier qu'une fois le processus adopté par les parties, celles-ci s'en remettent à la convention d'arbitrage qui a force de loi.

« Une convention d'arbitrage peut être considérée comme finale et pratique sans appel, a fait observer Serge Roy de l'étude D'Amours, Roy, Bourcheix. Pour en contester le jugement, il faudrait que la partie qui se sent lésée par la décision de l'arbitrage démontre qu'il y a vice fondamental ou vice de procédure ou encore que l'arbitre a outrepassé son mandat. »

Si ce dernier point rattache plutôt l'arbitrage aux procédures judiciaires traditionnelles, il s'en écarte cependant quant à la qualification professionnelle des juges et des arbitres.

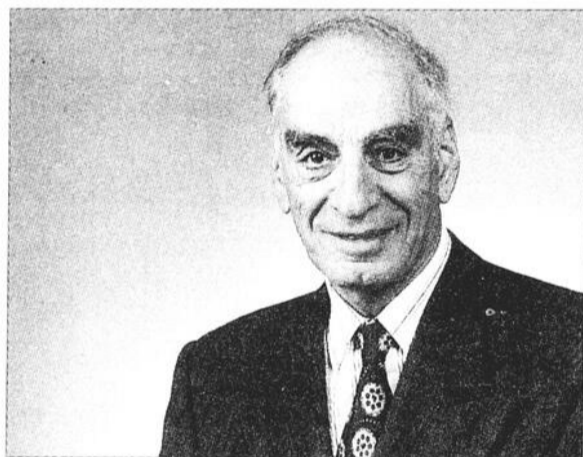
« Dans un tribunal, le jugement est rendu par un juge alors que, dans un arbitrage, toutes les combinaisons sont possibles, a ajouté M. Antaki. L'arbitre peut être un avocat, un juge à la retraite, un professionnel tel un comptable ou un ingénieur. Il peut être seul ou encore une combinaison de juristes et de professionnels. C'est une formule qui permet à l'arbitrage d'apprécier la cause sous des angles multiples et complémentaires. »

Mentionnons encore que, en 17 ans d'existence, l'Institut d'arbitrage a reçu et complété plus de 400 dossiers alors que, en trois ans d'existence, le Centre d'arbitrage aura enregistré une quarantaine de causes. Parmi celles-ci, on peut en relever une qui a défrayé les manchettes, soit le différend opposant la Régie des installations olympiques (RIO) à la firme Lavalin.

Du reste, la grande majorité des causes soumises en arbitrage portent sur des conflits dans le domaine de la construction. « Cela s'explique aisément, a conclu M. Antaki. Il s'agit de contrats à long terme avec de multiples impondérables dans les coûts et les délais de réalisation. Bref, cela constitue un foyer idéal de conflits et de contestations multiples. »

MACKENZIE GERVAIS

AVOCATS



Les membres du cabinet Mackenzie Gervais ont le plaisir d'annoncer que l'honorable Albert H. Malouf, c.r. s'est joint à eux afin d'y poursuivre sa carrière d'avocat.

Diplômé de l'université McGill et membre éminent de l'Artillerie royale canadienne, l'honorable Malouf a exercé en cabinet privé jusqu'en 1968 alors qu'il fut nommé juge de la Cour des Sessions de la Paix. Nommé juge de la Cour supérieure en 1972, il y a siégé pendant neuf ans avant d'occuper la charge de juge à la Cour d'appel du Québec du 23 juillet 1981 au 19 décembre 1991. L'honorable Malouf a présidé aux audiences de plusieurs enquêtes importantes, notamment la demande d'injonction par les Cnis et les Inuits contre la Société de développement de la Baie James, de 1972 à 1973. L'enquête sur le coût des vingt et unièmes jeux olympiques de Montréal, de 1977 à 1980, et la Commission d'enquête sur l'industrie canadienne de la chasse au phoque, de 1984 à 1986.

Fondé à Montréal en 1898, Mackenzie Gervais est un cabinet multiservice qui représente nombre d'entreprises canadiennes et étrangères engagées dans un vaste éventail d'activités économiques.

Mackenzie Gervais est membre de l'association de cabinets d'avocats Borden DuMoulin Howard Gervais qui compte quelque 500 professionnels à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

PLACE MERCANTILE, 13^e ÉTAGE
770, RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL
TÉLÉPHONE : (514) 842-9831

Champ national ou international

Par ailleurs, l'Institut d'arbitrage revendique d'abord une appartenance pancanadienne, par le biais de son

ASSURANCES AUTOMOBILE, RÉSIDENTIELLE ET BIENS PERSONNELS



Une protection omniprésente

Service téléphonique 24 heures sur 24

Agents hautement qualifiés qui répondent à vos besoins

Fiabilité et solidité financière

Des versements sur mesure

La Capitale vous propose d'étaler SANS FRAIS le paiement de vos primes sur la durée totale du contrat
Pensez-y ! 12 versements égaux permettant d'équilibrer votre budget

De plus, La Capitale propose à ses assurés l'accès à la justice



- Choix du professionnel (avocat ou notaire)
- Consultation gratuite dans tous les domaines du droit
- Frais et honoraires garantis à 80 % jusqu'à un maximum de 3000 \$ par litige et 10 000 \$ par période de couverture pour les domaines du droit suivants:

- Dommages corporels ou matériels
- Sécurité du revenu
- Travail
- Consommation incluant l'automobile
- Propriété et habitation (construction ou voisinage)

BAIL- COMAL : 218-246-2549 1-800-263-8554	BOURVILLE : 514-842-2700 1-800-363-0626	CHAMBLAIN : 418-643-2700 1-800-363-0626	GRANBY : 514-772-2700 1-800-363-0626	LAVAL : 514-871-2700 1-800-363-0626	MONTRÉAL : 514-871-2700 1-800-363-0626	QUÉBEC : 418-643-2700 1-800-263-2232	ROUAN- NORANDA : 514-747-2700 1-800-363-0626	SAINTE- JOY : 418-643-2700 1-800-363-0626	SHERBROOKE : 514-842-2700 1-800-363-0626	TROIS- RIVIÈRES : 514-842-2700 1-800-363-0626
--	---	---	--	---	--	--	---	--	--	--

MICHEL DE SMET

Tendance : popularité croissante des nouvelles méthodes de règlement des litiges

Tout indique que la société québécoise est de plus en plus disposée à accepter, là où le litige s'y prête, le recours à des méthodes non judiciaires de règlement des conflits.

« Pour l'instant, les formules de médiation sont surtout populaires au Québec dans le domaine du droit familial, a expliqué aux AFFAIRES Serge Roy, associé au cabinet d'avocats D'Amours, Roy, Bourcheix. C'est également une pratique courante devant la Cour des petites créances impliquant le recouvrement de montants modestes ne dépassant pas 1 000 \$.»

Ces processus relativement nouveaux ont en commun d'éviter le recours au système judiciaire traditionnel. « On peut distinguer deux types de ces formules non judiciaires : d'une part, les méthodes qui impliquent l'intervention d'un tiers médiateur ou *facilitateur* et, d'autre part, l'arbitrage qui suppose un jugement arbitral en principe final et exécutoire », a précisé M. Roy.

Un contexte favorable

C'est aux États-Unis que les procédés non judiciaires ont connu les développements les plus prometteurs et ce, dès les années 1960, sous l'appellation d'*Alternative Dispute Resolution*.

« Au Québec, le document du Groupe de travail sur



Serge Roy, avocat : « Avant de se retrouver devant les tribunaux, les citoyens comme les sociétés ont avantage à explorer les nouvelles formules de médiation. »

l'accessibilité à la justice, aussi connu sous le nom de *Rapport MacDonald*, rendu public en juin 1991, a certainement contribué à diffuser et renforcer l'idée de solutions de remplacement, en particulier auprès des membres des professions juridiques », a ajouté M. Roy.

Depuis, les initiatives d'information et de recherche des méthodes de remplacement se multiplient. Ainsi, le prochain *Sommet de la Justice*, une initiative du ministère de la Justice du Québec, qui se tiendra à Québec du 17 au 20 février, consacra une partie de sa réflexion à cette problématique.

De son côté, le *Barreau du Québec* organise, le 29 avril, un colloque à Montréal sous le thème *Les méthodes alternatives de résolution de conflits*. Le *Barreau de Montréal*, quant à lui, a constitué un *Comité sur les solutions non judiciaires des conflits*.

Avantages en matière de litiges commerciaux

Les avantages pour le monde des affaires d'avoir recours à des formules de médiation plutôt qu'au processus judiciaire sont multiples.

Jean Guibault, président de la *Chambre de Commerce du Montréal métropolitain* et avocat de formation, les a résumés de la manière suivante : « Les nouvelles formules permettent un règlement à l'amiable du litige. Elles représentent en outre un gain de temps et une économie de coût par rapport aux procédures conventionnelles devant les tribunaux. »

En effet, si le règlement judiciaire consacre la victoire d'une des parties, il implique également la reconnaissance d'un perdant. « C'est néfaste pour la poursuite des affaires, a ajouté M. Guibault. Les formules négociées, au contraire, permettent plus facilement de préserver un

climat propice au maintien de relations d'affaires entre parties opposées. C'est pourquoi ces dernières intéressent tant les gens d'affaires. »

« Par ailleurs, même s'il faudra défrayer les honoraires d'un tiers médiateur, les coûts de la plupart de ces nouvelles méthodes demeurent nettement inférieurs au recours devant les tribunaux », a fait remarquer Serge Roy, associé au cabinet D'Amours, Roy, Bourcheix.

La rapidité des règlements des litiges demeurent également un point non négligeable qui milite en faveur des méthodes non judiciaires. Il ne faut pas oublier qu'un jugement conventionnel en matière commerciale, incluant le recours en appel d'une des parties, peut s'étendre facilement sur une période de quatre à cinq ans, voire davantage.

naire réunissant notamment des avocats, des comptables, des actuaire et même un psychiatre.

MICHEL DE SMET

Heenan Blaikie

Avocats

droit du travail • litige
droit corporatif et commercial
droit du divertissement • droit fiscal
droit immobilier • droit des communications
droit de l'environnement

Montréal

1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1400
Montréal, Québec, Canada H3A 3C8
Téléphone (514) 281-1212 Télécopieur (514) 281-1776

Trois-Rivières

1350, rue Royale, bureau 1500, C.P. 1900
Trois-Rivières, Québec, Canada G9A 5M6
Tel (819) 376-9212 Télécopieur (819) 376-9213

Toronto

P.O. Box 185, Suite 3350, South Tower
Royal Bank Plaza, Toronto, Ont., Canada M5J 2J4
Tel (416) 360-6336 Fax (416) 360-8425

Vancouver

1199 West Hastings, Suite 600
Vancouver, B.C., Canada V6E 3T5
Tel (604) 669-0011 Fax (604) 669-5101

BYERS CASGRAIN

AVOCATS

• Suite 3900 • 1, Place Ville-Marie • Montréal (Québec) • Canada H3B 4M7 • Téléphone (514) 878-8800 •
Télécopieur (514) 866-2241 • Télex 05-24195 • Câble « Magee »

Litige et construction Valeurs mobilières
Droit du travail Fusions et acquisitions
Fiscalité et planification financière Droit immobilier
Environnement et ressources naturelles Droit commercial et corporatif général
Services financiers et insolvabilité Droit des autochtones

Membre de
McMILLAN BULL CASGRAIN

Montréal Toronto Vancouver Ottawa Mississauga Hong Kong Taipei

Les avocats vont se servir de la publicité pour mieux

Les observateurs les plus cyniques espéraient que la déréglementation de la publicité de leurs services professionnels déclencherait une guerre des prix chez les avocats. Force est cependant d'admettre que les trois premiers mois de la *perestroïka* juridique québécoise s'est faite de façon très civilisée. Pas de *deux pour un* sur les divorces, pas de *défi Pepsi*, pas d'*Au bon marché* juridique non plus.

Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec, ne s'attendait pas à autre chose que ce qu'il a vu depuis novembre dernier, date à laquelle le Barreau libéralisait ses règles concernant la promotion de ses membres. D'abord, la majorité des cabinets d'avocats sont de petites entreprises au budget de publicité fort restreint.

Les grands bureaux, quant à eux, ont une clientèle institutionnelle qui choisit ses avocats avant tout pour leur image. Et justement, cette image de prestige s'accommoderait mal d'un coupon rabais de 25 %. Comment d'ailleurs un cabinet d'avocats pourrait-il faire un prix à un client qui a déversé des produits toxiques dans le fleuve quand on ne sait jamais jusqu'où une cause semblable peut mener ?

Cela dit, le Barreau permet à ses membres de mentionner leurs tarifs dans leur publicité et M. Gauthier croit que certains cabinets se prévaudront de leur droit pour des actes plus conventionnels, comme un divorce sans

RÈGLEMENTS DU BARREAU DU QUÉBEC SUR LA PUBLICITÉ DES AVOCATS

1. Nul avocat ne peut faire, ou permettre que soit faite, par quelque moyen que ce soit, de la publicité fautive, trompeuse, incomplète ou susceptible d'induire en erreur.

2. Un avocat ne peut s'attribuer des qualités ou habiletés particulières, notamment quant à son niveau de compétence ou quant à l'étendue ou à l'efficacité de ses services, que s'il est en mesure de les justifier.

3. L'avocat qui fait de la publicité sur un tarif forfaitaire doit :
a) arrêter des prix déterminés ;
b) préciser la nature et l'étendue des services inclus dans ce tarif ;
c) indiquer si les débours sont ou non inclus dans ce tarif ;
d) indiquer si des services additionnels pourraient être requis et ne sont pas inclus dans ce tarif.

Ces précisions et indications doivent être de nature à informer une personne qui n'a pas une connaissance particulière du domaine juridique. Tout tarif forfaitaire doit demeurer en vigueur pour une période minimale de 90 jours après sa dernière diffusion ou publication.

4. L'avocat doit conserver une copie intégrale de toute publicité dans sa forme d'origine, pendant une période de cinq ans suivant la date de la dernière diffusion ou publication. Sur demande, cette copie doit être remise au syndic.

5. Toute publicité susceptible d'influencer des personnes qui peuvent être vulnérables du fait de la survenance d'un événement spécifique, ne peut être adressée qu'au public en général.

6. Nul avocat ne peut, dans sa publicité, utiliser ou permettre que soit utilisé un témoignage d'appui ou de reconnaissance qui le concerne.

7. Tous les associés d'une société d'avocats sont solidairement responsables du respect des règles relatives à la publicité, à moins que la publicité n'indique clairement le nom de l'avocat qui en est responsable.

contestation ou un contrat immobilier, par exemple.

Si le grand public n'a pas encore perçu les effets de la déréglementation de la pu-

blicité, l'impact a été considérable chez les avocats.

« Ils se sont soudainement rendu compte qu'ils étaient des chefs d'entreprise et



Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

« Les petits cabinets vont peut-être se lancer un jour dans une guerre de prix, mais je ne vois pas comment les grands pourraient s'accommoder de cette stratégie », pense Jean-Jacques Gagnon, de l'étude De Grandpré, Godin.

qu'ils devaient se comporter comme tels », a déclaré aux AFFAIRES M. Gauthier, faisant allusion notamment à ce qu'il a appelé *la découverte du marketing*.

Depuis peu, en effet, les avocats parlent de ciblage de la clientèle, de positionnement et de recherche de marché, un langage familier aux dirigeants d'entreprise, dont ils ignoraient la signification. Ils ont découvert du même coup la commandite, le marketing direct, la promotion et les relations publiques, des expressions tabous dans le milieu jusqu'à récemment.

« Les avocats ont compris que la publicité n'est qu'un des aspects du marketing et qu'il serait ridicule de partir en peur avec cela, de dire M. Gauthier. Ils doivent aussi améliorer la gestion de leurs cabinets, s'occuper de la formation continue de leurs employés, de l'accueil des clients, des communications

internes et d'une foule d'autres choses pour devenir plus concurrentiels. C'est une véritable révolution des mentalités que les avocats québécois vivent présentement. »

Percée en province

Une des conséquences de cette concurrence accrue serait la percée que tentent présentement certains gros cabinets de Montréal, dont celui d'Ogilvy Renault, de Lafleur, Brown, De Grandpré, Kronstrom et de Lavery, de Billy, dans d'autres villes du Québec, à l'exemple de ce qu'ont fait il y a quelques années les bureaux de comptables.

« Je pense que ces cabinets montréalais veulent renforcer leur présence au Québec pour être plus en mesure de faire face à la concurrence que pourraient leur livrer des bureaux étrangers », a soutenu M. Gauthier.

En outre, un avocat à la retraite depuis quelques années qui consulterait le document qu'a fait parvenir aux AFFAIRES le cabinet Langlois Robert y perdrait sans doute son latin : informatisation du réseau, facturation rapide, option marketing intégré, planification stratégique, satisfaction de la clientèle, respect des objectifs, contrôle des coûts, rationalisation des dépenses et j'en passe.

De toute évidence, Langlois Robert a saisi les nouvelles lois du marché. Le cabinet a même créé un poste de directrice du développement et du marketing (occupé par Annie Jaud). Le document en question énumère aussi les spécialités du cabinet, une nouveauté qui révèle une volonté de se positionner.

« La publicité des avocats n'aura sans doute pas l'impact que certains ont prétendu, a pour sa part affirmé aux AFFAIRES Jean-Jacques Rainville, associé du cabinet Dunton, Rainville, Toupin, Perrault. Nos clients nous sont presque tous référés et ce n'est pas la

publicité qui va les attirer.

« Toutefois, la déréglementation va nous obliger à peaufiner notre stratégie de marketing et de communication. Nous allons mieux nous positionner auprès de notre clientèle cible et, par le fait même, conforter les liens avec ceux qui font déjà affaire avec nous. Une annonce dans un magazine spécialisé dans les assurances, par exemple, pour un bureau d'avocats oeuvrant dans ce domaine, peut être très pertinente. »

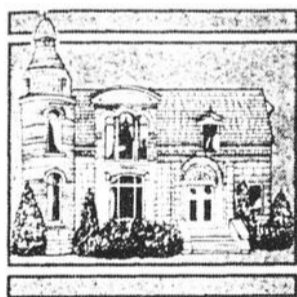
Guerre de prix des petits bureaux

De son côté, Jean-Jacques Gagnon, président du conseil de l'étude De Grandpré, Godin, pense que, s'il y a une guerre des prix, elle se fera par le biais du marketing direct et non des médias de masse.

« Il est possible que les petits cabinets empruntent cette voie, mais je ne crois pas que les plus grands se laisseront tenter, croit M. Gagnon. L'image des grands bureaux est très importante et, pour la soutenir, il faut engager des frais assez élevés. Je ne vois pas comment on pourrait s'embarquer dans des soldes de fin de saison. »

« Par contre, l'utilisation des médias traditionnels nous permettra de mieux nous positionner auprès de notre clientèle. Mais cela restera dans les limites du bon goût. Aucun cabinet sérieux ne veut porter l'odieux de partir la chicane. »

Au bureau de Desjardins Ducharme, on est justement à préparer une stratégie de marketing, nous a indiqué Jacques L'Abbé, son directeur général. « Nous allons mieux structurer notre mise en marché et cibler des créneaux particuliers, a-t-il précisé. Les avocats québécois seront plus présents dans les médias, mais ils tireront sans doute des leçons des abus commis aux États-Unis. L'image d'un cabinet d'avocats constitue son meilleur



Les avocats Hébert, Rancourt, Legault & Boucher

Jocelyn Rancourt, D.E.C., LL.B.
Marie Legault, D.E.C., LL.B.
François Boucher, D.E.C., LL.L.
Sylvie Anne Godbout, D.E.C., LL.L.
Anouk Desautniers, D.E.C., LL.B.
Richard Letendre, LL.B.

175, rue Salaberry
Valleyfield (QC)
J6T 2J1
Téléphone: (514) 371-2221
Télécopieur: (514) 371-2094

Présents et actifs à Valleyfield et sa région depuis plus d'une décennie, les avocats HÉBERT, RANCOURT, LEGAULT, BOUCHER ET ASSOCIÉS oeuvrent en droit civil, droit municipal, droit immobilier, droit de la famille, droit des affaires, droit commercial et droit des assurances.

D'avant-garde dans sa région, ce cabinet réussit à fournir les services professionnels spécialisés, chacun de ses membres concentrant ses activités à un champ de pratique particulier afin de mieux desservir sa clientèle.



De gauche à droite, Me Anouk Désautniers, Me Richard Letendre, Me François Boucher, Me Marie Legault, Me Jocelyn Rancourt, Me Sylvie Anne Godbout.

se positionner

Des 14 431 avocats, plus des deux tiers ne plaident jamais

Le Barreau du Québec regroupe 14 431 avocats, dont 67 % d'hommes et 33 % de femmes. De ce nombre, 5 661 avocats et 1 989 avocates oeuvrent dans un cabinet de pratique privée, soit 7 650 ou 53 % du nombre total.

En outre, 540 avocats et 316 avocates sont à l'emploi d'entreprises privées, soit 856 au total ou 5,9 %. À lui seul, le Barreau de Montréal, dont le territoire couvre l'Île de Montréal,

représente 55,5 % de l'effectif du Barreau du Québec, soit 8 002 avocats et avocates, contre 2 456 ou 17 % pour le Barreau de Québec.

Il faut noter que 2 494 avocats membres du Barreau du Québec (1 421 avocats et 1 073 avocates) n'exercent pas la profession, soit 17,3 % du nombre total. Le Barreau estime de plus que sept avocats sur 10 ne plaident jamais.

marketing et elle est inconciliable avec une publicité trop agressive. »

Occasion d'affaires pour les publicistes

La déréglementation de la publicité des avocats ne sera sans doute pas le nouveau Klondike des agences de publicité et de relations publiques, mais, en ces temps difficiles, c'est un nouveau marché qu'elles ne négligeront sûrement pas.

« J'essaie de réveiller les avocats sur les avantages de la déréglementation, a lancé Jean Tremblay, vice-président développement et stratégie de Tam Tam Publicité, une agence de Montréal. Moi, ce sont les criminalistes qui m'intéressent. On dit que 80 % des criminels retournent en prison ; rien de plus facile que de les identifier. »

M. Tremblay compte en effet insister davantage sur le ciblage de la clientèle que sur les tarifs : « Je ne pense

pas que les cabinets sérieux veulent jouer cette partie-là, a-t-il dit. Seuls les avocats les plus démunis se risqueront à déclencher une guerre des prix. »

Alain Bellefeuille, conseiller senior au Cabinet de relations publiques National, agence montréalaise, ne voit pas lui non plus le jour où l'on pourra lire dans les journaux une annonce offrant le règlement d'une cause de meurtre à 999,95 \$.

« Nous ne sommes pas aux États-Unis, ici », a-t-il lancé. M. Bellefeuille a lui aussi préféré parler de positionnement : « Les avocats se sont toujours contentés de dire dans leur publicité qu'ils existaient. Aucun ne s'est jamais demandé s'il valait la peine de mettre le paquet pour développer un marché en particulier. Mais cela change, et rapidement. De plus en plus, les avocats vont faire savoir qu'ils sont bons dans tel ou tel domaine. La publicité leur permettra de développer des marchés prometteurs comme la bioéthique, l'environnement, les conseils de famille, etc. »

DOMINIQUE FROMENT

LANGLOIS
ROBERT

LANGLOIS
ROBERT

UNE ÉQUIPE
PERFORMANTE

UN ALLIAGE PERFORMANT

NOTRE EXPERTISE
EN DROIT DES AFFAIRES
ET EN LITIGE

MONTRÉAL
127, RUE SAINT-PIERRE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Y 2L6
TÉLÉPHONE: (514) 842-9512

QUÉBEC
801, CHEMIN SAINT-LOUIS
BUREAU 160
QUÉBEC (QUÉBEC) G1S 1C1
TÉLÉPHONE: (418) 682-1212

Membre de
Smith Lyons Langlois Robert
QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER HONG KONG TAIPEI

AVOCATS

Pour faire un choix éclairé, il vous faut les lumières d'un expert.



En tant que
chef d'entreprise, vous devez
prendre régulièrement des
décisions qui déterminent le
fonctionnement futur
de votre entreprise.

C'est pourquoi McCarthy Tétrault,
le cabinet d'avocats
au service de la communauté
d'affaires du Québec et du Canada,
vous offre tout le soutien juridique
dont vous avez besoin
pour réaliser vos projets

McCarthy Tétrault... lorsque
vous avez besoin des conseils
d'un expert.

McCarthy Tétrault

Montréal
«Le Windsor», 1170, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4S8
Tél.: (514) 397-4100
Fax: (514) 875-6246

Québec
112, rue Dalhousie, bureau 201
Québec (Québec) G1K 4C1
Tél.: (418) 692-1532
Fax: (418) 692-4354

Ottawa • Toronto • London • Calgary • Vancouver • Londres • Hong Kong

L'informatisation de la justice accuse un retard

Les compressions budgétaires et des problèmes techniques reportent à plus tard l'accès rapide par télécommunications aux jugements rendus par les cours du Québec. Déjà disponible pour les jugements rendus la veille par la Cour suprême, ce service fait l'objet d'un projet du ministère de la Justice, entrepris depuis au moins deux ans.

Pierre Mackay, directeur du Groupe de recherche informatique et droit (GRID) de l'Université du Québec à Montréal, explique surtout par le manque de ressources le fait que plusieurs innovations informatiques dans le monde du droit marquent le pas. La plupart des nouvelles applications envisageables ont par ailleurs fait leur apparition au Québec.

Du 4 mars au 1er mai dernier, un procès qui s'est déroulé à l'aide de toute une panoplie d'équipement préfigurait la justice à venir : plusieurs ordinateurs, devant les avocats des deux parties et du juge, un photocopieur, une imprimante laser et un écran de projection servaient d'arsenal de plaidoirie. Enregistrés sur magnétophone, les témoignages étaient aussi

notés par deux sténographes.

Quelques percées

La cause opposait l'Hôpital Royal Victoria à une firme d'informatique qui le poursuivait pour bris de contrat au début des années 1980. À l'aide d'un logiciel de recherche textuelle, la demanderesse pouvait accéder à une information pertinente à partir d'un mot ou d'une combinaison de mots.

Les avocats de la défense pouvaient illustrer également sur écran les démonstrations produites sur leur ordinateur. En se servant des outils les plus avancés, ils cherchaient à prouver que les services de leur client, basés sur une technologie 10 ans plus vieille à l'époque, avaient été en tout point conformes à l'entente passée.

Cette cause, qui aurait pu s'éterniser pendant six mois en raison de sa complexité et du nombre des témoins, a été bouclée en 36 jours.

Président du comité d'organisation du congrès international *Informatique et droit*, qui se tiendra en octobre à Montréal, M. Mackay a souligné aux AFFAIRES que d'autres exemples, moins



Pierre Mackay, directeur du GRID, souligne qu'il faudra uniformiser les transcriptions de jugements avant d'envisager leur disponibilité sur informatique.

marginiaux, démontrent que le Québec tire tout de même son épingle du jeu en matière d'informatisation de la justice.

La Banque de données des lois et règlements du Québec existe déjà dans sa version électronique depuis plusieurs années. Avec au début seulement quatre à six mois de décalage par rapport au rythme suivi par les députés de l'Assemblée nationale, elle se méritait des éloges un peu partout à travers le monde.

Malheureusement, depuis, le retard est de deux ans par

rapport à la date de la sanction des lois ou des règlements. « C'est plus compliqué que cela en a l'air, a mentionné M. Mackay. Il y a tout un appareil de référence qui doit être mis dans cette banque de données. Les procédures de vérification et de contre-vérification sont aussi essentielles pour lui préserver son très haut degré de pertinence. »

SOQUIJ s'autofinance

La mise sur pied, en 1976,

de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), organisme relevant directement du ministre de la Justice, a donné lieu à un véritable succès.

Mandatée pour faciliter l'accès à l'information juridique, elle offre des banques de jurisprudence, des services de recherche, des services d'indexation pour les grands bureaux enterrés sous des tonnes de documentation.

Moyennant un abonnement annuel et des frais de consultation à la minute, SOQUIJ

permet de trouver en quelques minutes ce qu'on mettait auparavant plusieurs jours à dénicher. Ses services de recherche permettent aussi aux petits bureaux l'économie des frais fixes que cette fonction entraîne et qu'ils sont incapables de se payer de toute façon.

À l'avantage des contribuables et à celui... des avocats, disent certains d'entre eux, SOQUIJ s'autofinance entièrement depuis 1983.

Mais, la banque de SOQUIJ ne sert pas qu'aux avocats. Certains juges, comme Clément Trudel, la consultant sur l'heure du midi pour demander aux avocats, lors de la reprise l'après-midi, ce qu'ils font de telle ou telle cause dans leur argumentation. Le passage des juges à l'informatique n'est cependant pas encore pour demain.

D'abord, la politique d'informatisation du ministère accorde paradoxalement la priorité aux juges possédant le plus d'ancienneté, ce qui force les plus jeunes vraiment intéressés à s'acheter eux-mêmes leur ordinateur.

VALLIER
LAPIERRE

BÉLANGER SAUVÉ

AVOCATS

BUREAU DE MONTRÉAL
800, Square Victoria, Tour de la Place-Victoria,
C.P. 221, bureau 2800, Montréal (Québec) H4Z 1E6
Téléphone: (514) 878-3081

BUREAU DE LAVAL
1700, boul. Laval, bureau 430, Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone: (514) 668-7300

GEOFFRION JETTÉ

AVOCATS

MICHEL JETTÉ
RENÉ GAUTHIER
SYLVAIN GÉNÉREUX
FRANÇOIS FERLAND
DANIEL LAVERY
JEAN LESAGE
ALAIN MORIN
LOUIS ST-MARTIN
PIERRE CHAUVETTE

CONSEIL

GUILLAUME GEOFFRION, c.r.

550 SHELBROOKE OUEST
BUREAU 1680
TOUR OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H3A1B9

TÉLÉPHONE : (514) 288-7422
TÉLÉCOPIEUR : (514) 288-2515

Peu d'avocats québécois lorgnent l'étranger

Vous vous demandez peut-être quelle sera la stratégie des avocats pour s'adapter à la mondialisation économique. Eh bien, si tout se déroule comme prévu, d'ici cinq ans, les avocats québécois pourront pratiquer... en Ontario.

Les corporations professionnelles, au Canada comme ailleurs, sont très protectionnistes. Et les avocats n'échappent pas à la règle.

En 1989, la *Cour suprême du Canada* a rendu un jugement invalidant l'interdiction imposée par les barreaux de partager les honoraires entre avocats.

Depuis lors, les 13 barreaux canadiens tergiversent pour se soumettre à cette décision, mais les obstacles sont importants, comme l'a expliqué aux AFFAIRES Paul P. Carrière, associé senior chez Lavery, de Billy et vice-président du Barreau du Québec.



Le libre-échange n'a pas eu beaucoup d'impact sur la profession d'avocat. « Vous avez remarqué quelque chose, vous ? », a demandé Paul P. Carrière, vice-président du Barreau.

Des écarts entre les provinces

Les écarts existant entre les provinces, en ce qui a trait à l'assurance de responsabilité professionnelle et à la couverture offerte par chaque barreau en cas de détournement de fonds par l'un de ses membres, sont sources de mésentente.

« Il faut comprendre que les barreaux ne sont pas intéressés à ce que n'importe quel avocat d'une autre province vienne s'installer chez eux », a précisé M. Carrière.

L'important cabinet montréalais Stikeman, Elliot a ouvert un bureau à Londres il y a 22 ans et en compte aujourd'hui huit à travers le monde. Mais, la mondialisation des marchés ne change pas grand-chose pour les avocats du boulevard René-Lévesque.

« De toute manière, on ne fait que du droit canadien parce qu'on ne peut pas pratiquer le droit des pays où

sont situés nos bureaux à l'étranger », a expliqué aux AFFAIRES Harold P. Gordon.

En clair, cela signifie que Stikeman, Elliot offrent leurs services aux entreprises étrangères qui songent à s'établir au Canada ou aux sociétés canadiennes qui veulent faire des affaires dans un autre pays.

Bien qu'ils forment l'un des plus importants bureaux du Québec avec leurs 110 avocats, Stikeman, Elliot sont une petite entreprise. Rares sont les cabinets qui, comme celui-ci, peuvent se permettre d'avoir des bureaux à l'étranger. En raison des coûts énormes que cette stratégie commande, les autres procèdent plutôt par affiliation.

« Le droit international n'existe pas, estime pour sa part Pierre L. Lapointe, de Lapointe Rosenstein, un cabinet d'une cinquantaine

d'avocats. C'est toujours le droit du pays choisi par les parties qui prévaut. Ce qui fait que le meilleur avocat canadien est toujours le pire dans un autre pays. »

De plus, a ajouté M. Lapointe, « les cabinets d'avocats n'ont pas le droit de s'incorporer et sont imposés aux taux des particuliers, plus élevés que ceux des corporations. Il est donc très difficile pour nous de bâtir un capital suffisant pour supporter les coûts d'un développement international ».

Quant à s'associer à un bureau d'avocats américain, M. Lapointe écarte complètement cette possibilité. « Environ 200 bureaux américains nous réfèrent des clients, des entreprises qui convoitent le marché canadien. Si on s'associait à l'un d'entre eux, on se mettrait à dos tous les autres. »

Le cabinet Lapointe Rosenstein s'est néanmoins as-

sociés pays.

Comme Lapointe Rosenstein et quelques autres importants cabinets montréalais, Godin, Raymond, Harris, Thomas (55 avocats) ont choisi la voie des

affiliations pour épingler sur place les entreprises étrangères qui lorgnent le marché québécois et vice versa.

DOMINIQUE FROMENT

LES CAHIERS SPÉCIAUX
LES AFFAIRES

SOYEZ PRÉSENT!

AVEC UNE PUBLICITÉ DANS NOTRE PROCHAIN CAHIER SPÉCIAL

RÉUNIONS ET CONGRÈS

DATE DE PARUTION: 22 FÉVRIER 1992
DATE DE TOMBÉE: 7 FÉVRIER 1992

POUR INFORMATIONS

MONTRÉAL:
(514) 842-6491

TORONTO:
(416) 324-2789

VANCOUVER:
(604) 984-7176

DE GRANDPRÉ, GODIN

VOUS CONSEILLER ET VOUS REPRÉSENTER,
POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS.

AVOCATS

25^e étage, Tour de la Bourse
800 Place Victoria, Case Postale 108
Montréal, Québec H4Z 1C2
Télex : 05-25670 multilex Mtl
Télécopieur : (514) 878-4333
Téléphone : (514) 878-4311

Très personnel

Une relation de confiance

Me Michel Solis offre aux PME des services juridiques personnalisés. Me Solis connaît bien ses clients, et insiste, lorsque c'est possible, pour visiter les installations des entreprises qu'il sert, pour mieux les connaître et mieux les comprendre.

Me Solis s'intéresse à ses clients.

Il a écrit pour eux le livre "Votre PME et le droit", publié par Publications TRANSCONTINENTAL.

Me Michel Solis, avocat (514) 393-1392

Un membre de la firme **Beauregard, Ferland**
600 boul. René-Lévesque Ouest, 12^e étage, Montréal, QC

LES AVOCATS

Les honoraires d'avocats varient entre 40 et 500 \$

Pour les avocats, c'est bien connu, le temps c'est de l'argent. Leurs honoraires en témoignent : ils varient entre 40 et 300 \$ l'heure, selon leur expérience. Certains des

plus connus demanderaient jusqu'à 500 \$ par heure de travail.

En devenant associés juniors, généralement une huitaine d'années après être entrés sur le marché, les avocats s'ouvrent la voie à des tarifs plus élevés, variant entre 150 et 300 \$ l'heure.

seulement. Outre l'expérience, la concurrence et le type de marché jouent pour beaucoup dans l'établissement des honoraires. Par exemple, M. Fournier fait état de tarifs horaires deux fois plus élevés pour la partie patronale que syndicale en droit du travail.

Au dire de Pierre Fournier, avocat associé de Fournier, Perron, les avocats en droit civil et commercial atteignent le sommet de l'échelle salariale après une quinzaine d'années d'expérience. À ce moment, les meilleurs avocats touchent entre 250 et 300 \$ l'heure.

« Après sept ans de pratique, le tarif horaire varie beaucoup plus en fonction des capacités des avocats que de l'âge et de l'expérience », a précisé aux AFFAIRES M. Fournier, qui possède de 24 ans d'expérience dans de petits, moyens et grands bureaux d'avocats.

« Il faut frapper à différentes portes, ne pas se gêner et demander le tarif horaire », a pour sa part recommandé Paul Krivicky, du Centre d'entreprise du YMCA, à Montréal.

Le tarif des débutants est près de cinq fois moindre. M. Fournier estime que les avocats qui ont moins de deux ans de pratique touchent l'équivalent de 40 à 80 \$ l'heure. Entre la deuxième et la septième année de pratique, il faut réajuster ces honoraires moyens entre 75 et 150 \$.

D'autres facteurs peuvent influencer les honoraires : la région où pratique l'avocat, l'importance du client, la notoriété de la firme d'avocats et son passé, l'emplacement du cabinet (centre-ville, par exemple), etc. Ainsi, a indi-

CHANGER DE NOM... HONORABLEMENT

Établi en 1922, le cabinet des avocats Delorme, Bessette est en mesure d'offrir à sa clientèle toute la gamme des services en droit civil, corporatif, commercial, des affaires, du travail et de la santé et sécurité au travail, ainsi qu'en droit fiscal, municipal, immobilier, des assurances et de la famille.



In ce début de nouvelle année, nous désirons annoncer que le cabinet d'avocats Daigle, Bessette portera désormais le nom Delorme, Bessette, avocats.

Ce changement fait suite à la nomination de l'Honorable Léo Daigle, précédemment associé de notre cabinet, au poste de juge de la Cour supérieure du Québec.

Aussi, nous profitons de cette occasion pour offrir nos meilleurs vœux de succès à notre clientèle et collaborateurs.



225 Ouest, rue King, bureau 201, Sherbrooke
(819) 566-6222

1 410 contestations d'honoraires l'an dernier

Le Barreau du Québec a reçu 1 410 contestations d'honoraires lors du dernier exercice terminé en mars 1991, a indiqué aux AFFAIRES Jean-Marie Blais, syndic du Barreau. Il s'agit de demandes de conciliation entre l'avocat et le client pour des honoraires pouvant aller de 45 \$ à 125 000 \$.

des causes où les honoraires sont inférieurs à 5 000 \$, alors que trois sont requis pour des honoraires de plus 5 000 \$.

Pour ouvrir un dossier, le plaignant doit envoyer une photocopie de l'état de compte, les détails de la plainte et ses coordonnées. Le processus est gratuit.

De ces 1 410 plaintes, 274 se sont rendues en arbitrage, un recours que peuvent demander le plaignant ou l'avocat lorsque la conciliation échoue. Un seul arbitre est appelé à trancher pour

L'an dernier, 47 % des décisions arbitrales ont réduit le compte demandé, alors que 53 % l'ont maintenu. La décision des arbitres est sans appel.

S'il a reçu une mise en demeure de l'avocat, le client doit plutôt communiquer par téléphone le plus rapidement possible au syndic du Barreau de manière à suspendre les procédures judiciaires.

Soulignons enfin que le client a 45 jours à partir de la réception du compte pour porter plainte et déposer un avis de contestation selon le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats.

Si le plaignant a reçu un bref d'assignation, il est trop tard pour contester le compte, le syndic n'a plus juridiction.

SERVICE
ÉQUIPEMENT
CONSULTATION

Recommandé par le comité informatique de la corporation de service du Barreau du Québec

- Logiciels de gestion pour bureaux d'avocats
- Fidéicommiss
- Déboursés
- TPS
- Travaux en cours

Pour la solution à la gestion de votre bureau un seul numéro

(514) 932-2176

Les logiciels
INFORMAT inc.
2155 rue Guy, bureau 750, Montréal (Québec) H3H 2R9

LAPOINTE ROSENSTEIN
Avocats
Agents de marques
de commerce

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Téléphone: (514) 844-6392
Télécopieur: (514) 288-7390

MEMBRE DE
GOODMAN LAPOINTE FERGUSON
Montréal Toronto North York Vancouver

l'heure



Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

Pierre Fournier, avocat : « Quel que soit le montant en jeu dans le litige, la première question que devrait poser le client est : combien cela devrait-il me coûter ? »

qué M. Fournier, les honoraires d'une firme d'avocats seront davantage négociables lorsque le client est une compagnie avec un important pouvoir d'achat. Certains cabinets, comme Ogilvy, Renault de Montréal, ne fonctionnent pas avec des tarifs horaires. « Notre facturation dépend de l'importance de la cause et de la responsabilité que nous devons donc assumer », a expliqué aux AFFAIRES Charles J. Boivin,

associé spécialisé en affaires commerciales et bancaires. En outre, dans certains champs de pratique, on facture en pourcentage du résultat, par exemple, celui des dommages et intérêts. Dans ce cas, l'avocat ne peut demander plus de 30 % du montant obtenu. Selon nos informations, l'insolvabilité des entreprises, dans certains cas, est facturé au pourcentage de réalisation des actifs. Pour d'autres champs, telle l'incorporation, les avocats

demandent un montant forfaitaire. **Demandez une estimation** De l'avis de M. Fournier, les entreprises, plus particulièrement celles qui ne sont pas familières avec le fonctionnement des cabinets, devraient demander une estimation par écrit à l'avocat afin de savoir à quoi s'en tenir. Les estimations ne sont pas gratuites, mais peuvent

faire épargner beaucoup d'argent. « Quel que soit le montant en jeu dans le litige, la première question que devrait poser le client est : combien cela devrait-il me coûter ? », a précisé M. Fournier. Selon ce dernier, le client devrait rencontrer trois ou quatre avocats qui ont été recommandés et, par la suite, comparer leurs atouts. Évidemment, le client doit tenir

compte, dans son choix, outre le coût, de la relation de confiance qui s'est créée avec l'avocat ou la firme d'avocats. La firme n'est pas tenue par l'estimation qu'elle a donnée au client, mais elle devra à tout le moins en justifier les écarts avec la facture finale. Enfin, M. Fournier a conseillé de bien établir ses demandes afin de ne pas s'occasionner des frais inutile-

ment. Par exemple, il ne faut pas demander à un avocat de tout faire pour épargner le montant d'une poursuite, si l'on est certain, à priori, d'avoir à payer une partie du montant. En indiquant à l'avocat de miser sur ce qu'il est possible d'épargner, ses honoraires diminueront substantiellement. **FRANCIS VAILLES**

LEDUC, LeBEL

AVOCATS

CLAUDETTE H. BLONDEAU BRIGITTE BRABANT DANIEL DESCOTES, B. Sc. H.I. JOSÉ P. DORAIS JEAN DOYLE ANDRÉ DUGAS LUC FLEURANT LUCIE FOURNIER HON. ALBERT MAYRAND, C.R. <small>CONSEIL</small>	LUC A. GEOFFRION CÉLINE GERVAIS ROBERT F. GUAY, B. Sc. Com. JACQUES LAMOUREUX LOUIS-RENÉ LANCTOT NATHALIE LAPOINTE MAURICE LeBEL CLAUDE LeBLANC PHILIPPE PAVIE <small>BARREAU DE PARIS</small>	BERTRAND LEDUC, C.A. DENIS LEVAC CHANTAL PERREAULT, LL.M. JASMIN PICARD DENIS ROUSSEAU HÉLENE ROUSSEAU EDMUND E. TOBIN
---	---	--

MONTRÉAL 1130, RUE SHERBROOKE OUEST, 11e ÉTAGE MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA, H3A 2M8 TÉLÉPHONE: (514) 849-6023 TÉLÉCOPIEUR: (514) 849-1819	PARIS 186 AVENUE VICTOR HUGO 75116 PARIS, FRANCE TÉLÉPHONE: (1) 45.03.16.26 TÉLEX: 611357 F TÉLÉCOPIEUR: (1) 45.03.07.86
---	---

Avant de les manger



consultez votre avocat!

N'attendez pas de vous retrouver dans une situation délicate pour demander conseil à votre avocat. Faites-le avant, c'est beaucoup plus sage.



Barreau du Québec
Des conseils de maîtres

LES AVOCATS

Yves Fortier revient au métier pour plaider

L'ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, Yves Fortier, a accepté récemment le poste de président du conseil d'Ogilvy Renault parce qu'il lui permettra de plaider. De retour à son ancien bureau, où il avait passé 28 ans avant de s'installer à New York en 1988, il profitera sûrement de l'expérience acquise là-bas pour renouer avec des dossiers d'arbitrage international. Au 12e étage de la tour de la Banque Nationale de Paris, avenue McGill College, M. Fortier se réinstalle dans les vieux meubles d'Ogilvy Renault, le plus ancien et le plus important bureau d'avo-

cats de Montréal. Depuis un an, le poste d'associé gérant a été scindé en deux, ce qui lui permettra, en tant que président du conseil déchargé des tracas de la gestion quotidienne, de se consacrer à nouveau à ce qu'il aime le mieux.

« J'ai toujours été identifié comme un plaideur, a indiqué aux AFFAIRES M. Fortier. J'étais à la tête du groupe de plaideurs avant de partir pour New York. Je me souviens d'une époque où j'étais en cour presque tous les jours. Avec le temps, les dossiers de plus grande envergure ont fait en sorte que je devais consacrer plus de



Président du conseil d'Ogilvy Renault et ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, Yves Fortier croit beaucoup en l'avenir de l'arbitrage commercial pour raccourcir les délais et limiter les dégâts éventuels en mauvaise publicité.

temps à leur préparation. »

Expérience enrichissante

Les plus importants dossiers qu'il a traités jusqu'en 1988 concernaient l'arbitrage international au niveau commercial et même sur le plan des relations intergouvernementales. De 1986 à 1988, il fut négociateur en chef pour le Canada dans le litige avec la France concernant les droits de pêche autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. À la demande de Brian Mulroney, il a conservé ce dossier à titre d'ambassadeur et a plaidé en août dernier, à New York, devant les arbitres agréés par les

deux pays pour rendre une décision, attendue depuis. Après son expérience aux Nations Unies, il est encore mieux placé pour traiter à nouveau de telles affaires.

Le cabinet Ogilvy Renault est étroitement lié au bureau du premier ministre canadien, qui y a fait sa carrière comme négociateur en droit du travail. Bernard Roy, ex-chef de cabinet de M. Mulroney, en fait partie.

« Certains d'entre nous ont été et demeurent de très bons amis du premier ministre. C'est par contre un bureau qui n'a jamais eu de couleur politique », a précisé M. Fortier, se disant identifié pour sa part comme un libéral.

Les 155 avocats, répartis dans les bureaux de Montréal, Ottawa et Québec, touchent à tout, sauf au droit matrimonial, aux relations entre propriétaires et locataires et au droit criminel en dehors des affaires. Les 12 centres de profit ont tous un lien avec des activités économiques : droit commercial, droit corporatif, droit des successions, droit fiscal, droit maritime, droit aérien, propriétés intellectuelles, environnement, assurances, etc.

Majorité de francophones

Longtemps reconnu comme le bureau de l'establish-

ment anglophone montréalais, Ogilvy Renault embauchent maintenant une majorité de francophones. M. Fortier a d'ailleurs souligné qu'un des trois associés-fondateurs, fut Joseph-Alphonse Chapleau, premier ministre du Québec de 1879 à 1882. Il sauta sur la scène fédérale par la suite où il fut ministre des Douanes.

Contrairement à plusieurs autres études d'avocats, Ogilvy Renault fonctionnent sur la base d'une société réelle. Les associés ne peuvent exercer une chasse gardée sur leurs clients qui relèvent du bureau au complet. « C'est sûrement un des éléments qui expliquent notre longévité », croit M. Fortier.

Toujours à l'encontre des firmes majeures dans ce secteur, Ogilvy Renault représentent eux-mêmes leurs clients dans l'ensemble du Canada. L'alliance conclue avec deux bureaux de Toronto et de Vancouver vise uniquement la scène internationale. Osler Renault Ladner, la firme qui en a résulté, est présente à New York, à Paris, à Londres et à Hong Kong.

VALLIER LAPIERRE

LA LISTE DE PRESSE DÉTAILLÉE...
 RADIO • TÉLÉVISION • IMPRIMÉS • ETC.
 PLUS DE 10 000 NOMS ET INSCRIPTIONS
 ABONNEMENT ANNUEL SEULEMENT
 APPELEZ POUR VOIR
 CLUB DE PRESSE BLITZ
 MONTRÉAL: (514) 722-4121

PROPULSION 92
 SALON INTERNATIONAL DE L'AUTO DE MONTRÉAL

« Propulsion 92 fut un immense succès grâce à la collaboration de CJMS. »
 Richard C. Gauthier
 Président
 Salon international de l'auto de Montréal

« CJMS a été un partenaire de premier plan et a été sans contredit l'un des facteurs clés du succès du salon. »
 Roxanne Longpré
 Vice-présidente exécutive
 Corporation des concessionnaires d'automobiles de Montréal



CJMS... pour du succès dans vos affaires

CJMS 128
 RADIO AM STÉRÉO
 AU RÉSEAU RADIOMUTUEL
 Le nouveau leader de l'information
 Tél.: 529-3211

À l'honneur cette semaine

PRIX DU LEADERSHIP QUÉBÉCOIS

Quio: la communication à votre service

Vous avez besoin d'élaborer un programme de communication en français, en anglais, en espagnol ou en japonais. Vous ne savez pas où vous adresser. Quio a peut-être la solution à vos problèmes. Une équipe de spécialistes de la communication sauront répondre à vos attentes.

Parmi ces spécialistes, on retrouve Mado Reid, diplômée de l'Université McGill en traduction anglaise et française. Elle a aussi suivi une session intensive en édition au Collège Sarah Lawrence à Bronxville, New York.

La mission de cette compagnie est fort simple puisqu'elle consiste à produire le plus rapidement et efficacement possible des outils de communication exceptionnels à un prix très compétitif.

Des années d'expertise dans le domaine de l'édition garantissent à la clientèle un produit exceptionnel dont vous saurez être fiers.

Dynamiques et créateurs, les professionnels de Quio se distinguent par le souci du travail bien fait et par l'amour de leur profession.

Dans cette firme on offre aussi une ouverture sur le monde. Les collaborateurs possèdent une vaste expérience des diverses cultures et s'adaptent de façon très rapide aux besoins des différents marchés.

L'échange des idées et le remue-méninge interculturel aboutissent à la création d'outils de communication percutants, offrant des débouchés sur des marchés intéressants et multipliant les retombées.

Une équipe ouverte, à l'écoute de vos besoins et prête à partager son expertise dans un seul but commun: votre réussite. C'est ce à quoi vous devez vous attendre lorsque vous faites affaire avec Quio.

EN COLLABORATION AVEC
 LES AFFAIRES
 Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain
 CJMS 128
 RADIO AM STÉRÉO
 Le nouveau leader de l'information

La réforme du Code civil entraînera le retour à l'école de 15 000 avocats

Devant entrer en vigueur en décembre 1993, le nouveau Code civil obligera les 15 000 avocats québécois à se mettre à jour d'ici là. Le Service de formation permanente du Barreau du Québec travaille actuellement sur un plan d'action en vue de donner des classes à travers le Québec.

Pierre Chagnon, directeur du Service, a expliqué aux AFFAIRES qu'on veut rendre obligatoire cette formation de 60 heures. Pour faire passer plus facilement la pilule, il n'y aura aucuns frais et les cours seront dispensés dans 25 à 30 villes aux quatre coins du Québec.

Le financement sera assuré en partie par un fonds de réserve du Barreau prévu à cette fin. Le reste proviendra d'une aide qu'on espère obtenir du ministère de la Justice.

Facilement dépassés

Mis sur pied il y a une dizaine d'années, le Service de formation est devenu un des principaux services offerts par le Barreau à ses membres. Entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991, 76 activités de toutes sortes, colloques, séminaires et conférences, ont été menées sous son égide.

Le nombre des activités a augmenté de 58 % depuis deux ans. Les inscriptions, qui se sont élevées à 3 706 au cours du dernier exercice recensé, ont aussi grimpé de 57 % entre-temps.

Le droit est en constante évolution et donne lieu à de nouvelles spécialisations au gré de l'évolution du climat social, politique et économique. Le droit de l'environnement et celui de la santé - pensons au débat sur l'acharnement thérapeutique en opposition à l'euthanasie - sont les exemples les plus



Photo: Jean-Guy Paré, LES AFFAIRES
Cumulant entre autres un diplôme en droit, une maîtrise en sciences de l'éducation, Pierre Chagnon, du Barreau du Québec, croit en la nécessité de bien former les avocats.

frappants qui viennent à l'esprit.

Illustrant l'évolution rapide du droit, M. Chagnon, avocat et pédagogue de formation, a mentionné qu'il ne pourrait plus plaider une cause de divorce aujourd'hui, tant les changements intervenus - notamment la loi sur le patrimoine familial - ont changé le cadre depuis seulement cinq ans. Tous les domaines du droit connaissent de tels changements et imposent, même aux spécialistes, de se perfectionner.

Mieux servir et se vendre

Phénomène intéressant, les activités organisées par le Service de formation permanente sont ouvertes aux non-membres du Barreau également intéressés par les sujets traités.

À un colloque sur le droit municipal, les participants regroupaient autant des avocats, des greffiers municipaux, des directeurs généraux que des chefs de servi-

ce. Un autre sur le droit scolaire fut aussi fréquenté par des cadres d'établissement scolaire.

Les cours sont dispensés par une cinquantaine d'avocats choisis parmi les autorités dans le domaine. Pour certains sujets, il arrivera de recourir à des spécialistes de l'extérieur. Par exemple, une conférence sur les infractions pour conduite avec facultés affaiblies réunissait des avocats, un médecin et un technicien de radar.

En 1990-91, l'activité la plus suivie a été le cours sur la taxe sur les produits et services (TPS). Parmi les nouveaux sujets abordés, on remarque l'initiation à l'immigration, les recours des actionnaires minoritaires et l'adoption internationale. Un cours sur le partage du fonds de pension, dans le cadre du partage du patrimoine familial, a aussi obtenu un très grand succès.

Intéressés à s'améliorer pour mieux défendre leurs clients, les avocats songent aussi à leurs propres intérêts

en matière de perfectionnement. Un colloque sur le marketing des cabinets d'avocat et un séminaire sur les sociétés d'avocat ont été organisés l'an passé.

Outre ces diverses activités ponctuelles, le Service de formation permanente est aussi responsable des sessions de formation dans le cadre du congrès annuel du

Barreau et de l'admission des avocats étrangers désireux de pratiquer au Québec. L'an dernier, le service a reçu 63 requêtes d'avocats provenant d'autres pays.

En deux ans, l'autofinancement du Service est passé de 49 % à 80 % avec l'augmentation de la fréquentation. La différence est comblée par le Fonds d'études juridiques

grâce aux intérêts que rapporte un compte en fidéi-commis.

Si ce n'était de la responsabilité d'organiser la formation offerte dans le cadre du congrès, le Service serait entièrement autofinancé, a conclu M. Chagnon.

VALLIER
LAPIERRE

DESJARDINS DUCHARME AVOCATS

AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

AFFILIÉ À :

TORY TORY DESLAURIERS & BINNINGTON • TORONTO
LAWSON LUNDELL LAWSON & McINTOSH • VANCOUVER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE :

TORY DUCHARME LAWSON LUNDELL • LONDRES • HONG-KONG

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 2400, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE : (514) 878-9411 TÉLÉCOPIEUR : (514) 878-9092

DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERRAULT

AVOCATS

JAIME W. DUNTON
JEAN-JACQUES RAINVILLE, CRI
LOUIS-PHILIPPE BOURGEOIS, CRI
GUY LAUZON
BRIGITTE CHARRON, CRI
ALAIN SÉGUIN
ALAIN CHEVRIER
LOUISE MARCHAND
CLAUDE PAQUET

LOUIS A. TOUPIN
JEAN-PIERRE RÉMILLARD
JEAN ROCHETTE
SOPHIE BEAUCHEMIN
PAUL ANDRÉ MARTEL
JOCELYN MICHAUD
MARTINE TRUDEAU
NATHALIE TÉTRAULT
GENEVIÈVE PAQUETTE

PIERRE J. PERRAULT
GÉRALD BÉLANGER
ANDRÉ LEDUC
MICHEL-J. LANCTÔT
MARIO ST-PIERRE
MARIE CORRIVEAU
CLAUDE MÉNARD
GREGORY M.C. ORLESKI
MARIE-CHANTALE BERGERON

RÉAL W. LAFONTAINE, CRI

800, SQUARE VICTORIA, C.P. 303, 43^e ÉTAGE, TOUR DE LA BOURSE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H4Z 1H1

TÉLÉPHONE : 514. 866.6743

TÉLÉCOPIEUR : 514. 866.8854

Votre futur se joue au Salon ! Soyez-y !



PLACE BONAVENTURE
HALL OUEST
31 janvier au 3 février 1992
de 12 h à 22 h

**SALON
ÉPARGNE-
PLACEMENTS^{MC}
1992**

Passeport
GRATUIT
encarté
dans cette
édition

3 SALONS + LE NOUVEAU « CARREFOUR MATURITÉ » !
Des centaines de conférences, d'exposants et de conseillers !

**SALON
ÉPARGNE-
PLACEMENTS^{MC}
1992**

Faites partie d'une nouvelle
génération d'investisseurs !
Entrez et découvrez :

- Les trucs d'experts pour sauver de l'impôt
- Les nouveaux plafonds des REÉR
- Les bonnes occasions à la Bourse
- Les fonds mutuels qui rapportent 15 % et plus
- Les « Conférences du futur » de Talvest
- Les logiciels boursiers pour évaluer vos actions
- Le Forum Mackenzie sur l'art d'investir.

**SALON DE
L'IMMOBILIER^{MC}
1992**

C'est le moment ou jamais de
devenir propriétaire investisseur !

- Super-clinique « Comment vivre et investir dans le Sud »
- Fichier de 30 000 propriétés à vendre
- Clinique La Capitale Maître Courtier sur le refinancement hypothécaire
- Tous les trucs du métier : négociation, financement, rénovation, quartiers sous-évalués, etc.
- Séminaires de la Chambre immobilière du Grand Montréal
- Choix de villas et de condos pour vos loisirs.

**SALON
CARRIÈRES^{MC}
PROFESSIONS^{MC}
1992**

Un avenir nouveau s'ouvre à
vous... à l'ère de la technologie !

- Apprivoisez le monde des sciences et de la technologie !
- Réorientez votre carrière !
- Retournez aux études !
- Lancez-vous en affaires !
- Assistez à la Clinique des parents et préparez vos jeunes au marché du travail de l'an 2000 !
- Consultez nos banques de données sur les pénuries d'emploi, les choix de cours et les métiers d'avenir.

**Carrefour
MATURITÉ^{MC}
Vers l'autonomie financière**
BURNS
FRY^{LIMITÉE}

Faites fructifier votre
capital tout en vous
offrant une vie
extraordinaire !

- Clinique BURNS FRY sur la gestion de portefeuille
- Séminaire du GROUPE 20/20 sur les fonds mutuels
- Choix de rentes, FERR et assurance-vie adaptés à vos besoins
- Mini-théâtre Montréal Trust sur la retraite et l'héritage
- Voyages
- Loisirs
- Culture
- Santé
- 2^e carrière
- Consultations gratuites des notaires.



CAISSE
DE DÉPÔT
ET PLACEMENT
DU QUÉBEC

QUÉBEC - CENTRE DES CONGRÈS
23 au 26 janvier 1992
Jeu. au sam. : 12 h à 22 h
Dim. : 12 h à 18 h

MONTREAL - PLACE BONAVENTURE
31 janvier au 3 février 1992
Vendredi au lundi : 12 h à 22 h



LES AVOCATS

Desjardins Ducharme se sont associés à la garde montante des affaires

À l'instar de la firme de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré dans son secteur, le cabinet d'avocats Desjardins Ducharme est probablement l'un de ceux les plus identifiés à la montée des entrepreneurs francophones au cours des dernières années. La croissance des deux cabinets de profession diffèrent a suivi la même courbe au cours de la dernière décennie.

Né de la fusion, en 1975, des cabinets Desjardins Ducharme, fondé en 1949, et Gélinas Bourque, mis sur pied en 1949, le bureau est passé de 29 avocats, à ses débuts, à 85 maintenant.

« Le cabinet sert une clientèle essentiellement composée d'entreprises et d'institutions financières québécoises francophones, a souligné aux AFFAIRES Michel Benoit, associé de Desjardins Ducharme. Après de cette clientèle particulière, nous constituons probablement le plus important cabinet », opine-t-il.

En outre, le cabinet Desjardins Ducharme offre la panoplie des champs de pratique dont les entreprises ont besoin. En plus des spécialités courantes, le cabinet a aussi développé un service moins répandu ailleurs, celui du droit des régimes de retraite et d'intéressement pour les employés.

Par ailleurs, un des plus importants dossiers assumés actuellement par Desjardins Ducharme concerne le litige entre les Cris et Hydro-Québec. Georges Emery fait face dans cette cause au co-

loré James O'Reilly, dont le petit bureau se consacre totalement à la défense des Cris.

Outre M. Emery, deux de ses collègues, Guy Desjardins et Pierre Bourque, se retrouvent parmi les 28 meilleurs plaideurs au Québec dans la liste établie récemment par le magazine du Barreau du Québec, *Maîtres*. Le seul autre bureau d'avocats à compter aussi trois représentants dans cette liste est celui de Langlois Robert.

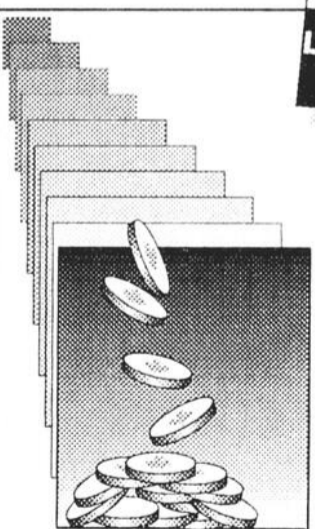
Enfin, il y a un an, M. Desjardins a remporté, pour le compte du Mouvement Desjardins, la cause opposant ce dernier aux courtiers d'assurances qui voulaient l'empêcher de vendre des produits directement aux consommateurs dans son réseau de caisses populaires.

De plus, M. Bourque, qui affectionne les dossiers de longue haleine, s'est occupé de l'affaire John Doyle, un litige commercial amorcé en 1984 qui a été plaidé devant la Cour d'appel l'an dernier, après plusieurs tribulations devant d'autres instances.

En 1989, le cabinet Desjardins Ducharme s'est affilié à deux autres bureaux de Toronto et de Vancouver pour mieux servir sa clientèle d'un océan à l'autre. En formant également une nouvelle société avec ces deux mêmes bureaux, Tory Ducharme Lawson Lundell, leurs affaires s'étendent maintenant à Londres, Hong Kong et Taipei, à Taïwan.

VALLIER
LAPIERRE

**LES CAHIERS SPÉCIAUX
LES AFFAIRES**



SOYEZ PRÉSENT!

AVEC UNE
PUBLICITÉ DANS
NOTRE PROCHAIN
CAHIER SPÉCIAL

LES REER

DATE DE PARUTION: 22 FÉVRIER 1992
DATE DE TOMBÉE: 7 FÉVRIER 1992

• POUR INFORMATIONS •

MONTREAL:
(514) 842-6491

TORONTO:
(416) 324-2789

VANCOUVER:
(604) 984-7176

Premier avocat de Laval, Jacques R. Roy en devient le premier bâtonnier

Le 24 octobre dernier, Jacques R. Roy 53 ans, est devenu le premier bâtonnier du Barreau de Laval. L'honneur lui était dû, lui qui a ouvert le premier bureau d'avocats permanent à Laval, en 1963.

« J'étais en stage dans un bureau d'avocats de Montréal et je gagnais 30 \$ par semaine, a rappelé aux AFFAIRES l'associé de Roy, Wingender, Laplante. J'ai demandé une augmentation de 5 \$ et on me l'a refusée. C'est alors que j'ai décidé de retourner dans mon coin. »

Né en 1938 à Laval-des-Rapides, M. Roy a toujours résidé dans cette ville. « J'ai ouvert mon premier bureau au rez-de-chaussée du logement que je louais, coin Mariale et boulevard Cartier », a-t-il ajouté.

En octobre dernier, donc, Jacques R. Roy est devenu le quinzième bâtonnier régional du Québec et le premier bâtonnier du nouveau Barreau de Laval. Une des premières décisions qu'il a prises a été de nommer Jean Allaire, auteur du célèbre rapport du Parti libéral qui porte son nom, syndic du Barreau de Laval.

« Un bâtonnier, c'est en fait le président des avocats d'une région », a expliqué M. Roy. Le Barreau de Laval en compte quelque 400.

Les bâtonniers sont habituellement nommés pour une période d'un an, mais le mandat de M. Roy s'étendra sur une période d'un an et demi pour lui permettre d'or-

ganiser le nouveau Palais de justice de Laval, qui ouvrira ses portes en septembre.

La médecine douce d'un homme de loi

M. Roy, qui ne tarit pas d'optimisme pour sa ville, compte courtiser sérieusement les gens d'affaires de Laval. « On a 8 000 entreprises ici et cette clientèle sera déterminante dans l'orientation que prendra le Barreau de Laval, a-t-il indiqué. J'ai déjà de bons contacts avec la Chambre de commerce de Laval, dont le vice-président, Laurian Barré, un avocat du bureau Langlois Robert, qui deviendra probablement son prochain président. »

M. Roy est un fervent partisan du droit préventif, la médecine douce des avocats. « Se retrouver devant les tribunaux pour des chicanes de clôture comme cela s'est fait fréquemment dans le passé, cela n'a plus de bon sens dans notre société, croit le bâtonnier. Il faut faire comprendre aux gens d'affaires que les tribunaux représentent la solution de dernier recours, celle que l'on envisage lorsque l'on a épuisé toutes les autres. »

Autrement dit, M. Roy voudrait que les avocats s'orientent davantage vers la médiation, une spécialité dans laquelle les notaires tentent de s'imposer et que les avocats n'ont pas l'intention de laisser filer.

Le nouveau bâtonnier veut



Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

« Consultez avant d'agir pour ne pas avoir à recoller les pots cassés ensuite. » Tel est le message que veut faire passer aux milliers de PME lavalloises le nouveau bâtonnier Jacques R. Roy.

également se rapprocher du vrai monde. Le Barreau de Laval a incidemment loué un kiosque au centre commercial Carrefour Laval, du 12 au 22 février. Et, pour insister sur cette nouvelle convivialité qu'il espère inspirer à ses membres, M. Roy nous a montré sur le mur le dessin du nouveau Palais de justice

de Laval. « Il y a des gens qui pensent que c'est un hôtel, a-t-il dit. Ce n'est pas du tout austère comme architecture. Un vrai perron d'église, vous ne trouvez pas ? »

M. Roy s'est également dit très favorable à la multidisciplinarité : « Je ne vois pas pourquoi les avocats ne pourraient pas travailler en

collaboration avec d'autres professionnels, comme les comptables et même les psychologues dans les causes familiales », a-t-il commenté.

Changement administratif

Depuis plusieurs années, Saint-Jérôme est le chef-lieu administratif de la justice pour les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Ce siège régional sera transféré au Palais de justice de Laval dès son ouverture. Toutefois, les avocats se rapportant aux Palais de justice de Saint-Jérôme et de Joliette demeureront membres du Barreau de Laurentides-Lanaudière.

Dès septembre, les causes rendues devant la Cour supérieure et impliquant des gens de Laval seront transférées du Palais de justice de Montréal à celui de Laval. Il en sera de même pour les dossiers ouverts devant la Cour du Québec.

Toutefois, M. Roy ne croit pas que l'ouverture du Palais de justice de Laval contribuera à désengorger celui de Montréal. « L'expérience américaine et celle du Palais de justice de Longueuil démontrent que l'ouverture d'un nouveau palais de justice favorise l'accessibilité aux tribunaux et augmente le nombre de causes. »

M. Roy, qui veut faire passer le Barreau de Laval du cinquième au troisième rang en importance au Québec d'ici cinq ans, croit que le Palais de justice de Laval, construit au coût de 20 M\$, sera très différent de celui de Longueuil. « Avec 8 000 entreprises sur notre territoire, il est certain qu'on va faire beaucoup plus de droit administratif », a conclu le bâtonnier, qui prépare une grosse fête pour l'ouverture de son Palais de justice, en septembre.

DOMINIQUE FROMENT

GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS Avocats

immobilier
environnement
corporatif et commercial
opérations bancaires et financières
propriété intellectuelle
assurances
litige

630, boul. René-Lévesque Ouest
27^e étage
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Téléphone : (514) 871-1398
Télécopieur : (514) 871-9987

DROIT CORPORATIF ET DROIT COMMERCIAL

LITIGE

DROIT DU TRAVAIL

AFFAIRES BANCAIRES

DROIT FISCAL

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DROIT AÉRIEN ET SPATIAL

DROIT MARITIME

DROIT DES ASSURANCES

DROIT IMMOBILIER

DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

DROIT DES TRANSPORTS

OGILVY
RENAULT

AVOCATS

MONTREAL

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTREAL (QUEBEC) CANADA H3A 3C1
TÉLÉPHONE (514) 847-4747
TÉLÉCOPIEUR (514) 286-5474

OTTAWA

50, RUE O'CONNOR, BUREAU 1015
OTTAWA (ONTARIO) CANADA K1P 6L2
TÉLÉPHONE (613) 230-8661
TÉLÉCOPIEUR (613) 230-5459

QUÉBEC

500, GRANDE-ALLÉE EST, BUREAU 520
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G1R 2J7
TÉLÉPHONE (514) 640-5000
TÉLÉCOPIEUR (514) 640-1500

OSLER RENAULT LADNER

LONDON PARIS HONG KONG NEW YORK

SWABEY OGILVY RENAULT
MONTREAL OTTAWA



CÉLÈBRE CETTE ANNÉE LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION. NOUS DEVONS CETTE GRANDE RÉUSSITE À NOTRE FIDÈLE CLIENTÈLE À QUI NOUS EXPRIMONS NOTRE PROFONDE GRATITUDE.

NOTRE ÈRE, PLUS QUE TOUTE AUTRE, EST CARACTÉRISÉE PAR UNE GRANDE VITALITÉ ÉCONOMIQUE QUI RÉSULTE DE LA LIBRE CONCURRENCE ET DE LA VALORISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'INNOVATION SUR TOUS LES PLANS. A TITRE DE CONSEILS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, NOUS AVONS LE PRIVILÈGE DE PARTICIPER À CET EXTRAORDINAIRE DÉVELOPPEMENT DONT UNE LARGE PART EST DUE À LA CRÉATIVITÉ ET À L'APPORT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DES ENTREPRISES D'ICI ET D'AILLEURS. NOUS NOUS SITUONS AINSI À LA CROISÉE DES CHEMINS ENTRE L'INNOVATION ET SES APPLICATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

NOTRE MISSION PRIVILÉGIÉE ET PASSIONNANTE EST D'AIDER NOS CLIENTS À MAÎTRISER ET PROTÉGER LEURS ACTIFS INTANGIBLES DANS LE BUT DE LES METTRE EN VALEUR COMMERCIALEMENT ET D'ASSURER LA MEILLEURE DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS.

FORT DE SON ÉTROITE ASSOCIATION AVEC LE CABINET D'AVOCATS LÉGER ROBIC RICHARD ET GRÂCE À SON RÉSEAU DE PLUS DE 1 200 CORRESPONDANTS À TRAVERS LE MONDE, **ROBIC** FORME UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE OFFRANT UNE EXPERTISE JURIDIQUE ET TECHNIQUE, NATIONALE ET INTERNATIONALE, DANS TOUS LES DOMAINES RELEVANT DE LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DU DROIT DE LA CONCURRENCE ET DES TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES.

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

**PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL,
QUÉBEC H2Y 3X2
FAX: (514) 845-7874
TÉL.: (514) 98 ROBIC

